

10c.

Journal du Lot

10c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent.
RÉCLAMES (— d' —) 3^e page..... 1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La fausse manœuvre de M. Barthou et ce qu'il faut penser de sa sympathie pour la Russie soviétiste. — L'heure du Grand Soir. Les propos de M. Bidegaray. — Le Président Wilson s'accroche ! L'Amérique ne veut plus de lui. Toutes les interventions de ce malade sont favorables à Berlin.

M. Barthou, pressé de reprendre le pouvoir, fait sa cour au parti socialiste, dont il escompte sans doute l'appui, en prônant l'entente avec la Russie soviétiste. Que la chose soit souhaitable, c'est possible. Il faudrait cependant que le rapprochement pût se faire sur la base de la plus élémentaire honnêteté.

Or, personne n'a démenti les propos de Krassine, qui s'est installé à Copenhague pour représenter les coopératives russes. Que disait Krassine ? « La Russie soviétiste a aboli l'ancienne dette russe, elle n'acceptera pas de discuter là-dessus ; la nation russe est désormais propriétaire des affaires industrielles et commerciales où les alliés avaient placé des capitaux. »

Cette cynique affirmation est assez imprévue quand on se souvient des hypocrites avances faites par les Bolcheviks alors qu'ils avaient intérêt à tromper les Alliés. Les Bolcheviks ne disaient-ils pas le 4 février 1919 : « Le gouvernement russe des Soviets ne refuse pas de reconnaître les obligations financières qu'il a envers tous ses créanciers, Etats ou individus, qui appartiennent aux puissances de l'Entente ; les détails relatifs à la réalisation de ce point devront faire l'objet d'un accord spécial, résultant des négociations qu'on propose d'engager. »

Cette déclaration fut renouvelée à plusieurs reprises, notamment au publiciste américain Bullitt qui se trouvait en Russie en mars 1919 ; au colonel anglais Malone, qui séjourna en Russie en octobre de la même année.

Aujourd'hui Lénine et Trotski pensent qu'ils peuvent, sans danger, tenir leurs promesses mensongères. Par le canal de Krassine ils nous préviennent que la Russie entend renier toutes ses dettes.

Comment, dans ces conditions, M. Barthou peut-il estimer qu'un rapprochement est souhaitable avec un gouvernement de coquins ?

M. Chéron nous paraît avoir une plus saine notion des réalités lorsque, dans le discours qu'il a prononcé au Sénat, lundi dernier, il a dit :

« Qu'est-ce que les soviets ? Le 12 juin 1918, le soviét des soviets adoptait une Constitution qui en donne la définition : « Toute propriété privée est désormais abolie sans aucune indemnité au propriétaire actuel ; les emprunts conclus antérieurement sont annulés, un service général de la force est organisé ; l'indépendance de la presse est supprimée ; les journaux ne doivent plus recevoir leurs directives que des soviets ». Ainsi, les principes du régime soviétiste sont la négation de toutes les conquêtes de la démocratie moderne, en particulier la souveraineté du peuple et la liberté de la presse.

L'orateur a rappelé que, d'après un décret récent, les travailleurs sont rattachés à leur métier par une chaîne de fer...
Ce régime odieux, a ajouté M. Chéron, a compromis l'immense majorité de la Russie ; il ne dure que par la terreur. C'est par les mêmes procédés qu'on veut installer en France le bolchevisme. Nous voulons, nous, éviter la catastrophe.

Le bolchevisme est responsable de maux effroyables dont souffrent la Russie et l'Europe. Comment, dès lors, peut-on songer à traiter avec lui ?

« Pensons plutôt, écrit le Temps, à sauvegarder l'avenir. En dépit du chaos actuel, le gouvernement français a le devoir de défendre, par tous les moyens politiques et économiques dont il dispose, les droits des Français en Russie. Il le fera, croyons-nous, sans illusions et sans faiblesses. Il n'admettra ni que les droits de ses nationaux soient arbitrairement abolis, ni qu'ils soient primés par d'autres droits acquis postérieurement. »

Dans sa réponse à M. Chéron, M. Millerand en a donné la plus complète assurance.

L'heure du Grand Soir est-elle prochaine.

On pouvait le croire par les propos prêtés par les journaux à M. Bidegaray qui, au dernier congrès des Cheminots, aurait dit :

« Préparez-vous pour le 1^{er} mai. Ce jour là on ne fera pas seulement la grève des bras croisés... »

Le propos était grave. Il a soulevé dans la presse et à la Chambre une émotion compréhensible. Mais M. Bidegaray rectifie : Il aurait simplement déclaré que les cheminots, comme les autres travailleurs, manifesteront le 1^{er} mai. Quant à la révolution, la classe ouvrière se tient prête, le jour où elle se produira, pour qu'elle se fasse en faveur du prolétariat.

L'atténuation est d'importance. Il n'en reste pas moins que les syndicats envisagent la révolution comme une nécessité. Là est l'erreur. Il est parfaitement possible d'arriver par une évolution, non par une révolution, à une transformation nécessaire des questions qui passionnent le monde du travail. Une entente loyale et féconde entre le Capital et le Travail suffit. Elle est possible, elle est équitable, elle doit se faire. Hors de là on n'aura que désordre et gâchis.

Au gouvernement il appartient de prendre les précautions nécessaires pour défendre la nation contre l'anarchie. Toute hésitation, tout recul serait, comme l'écrivit notre confrère Lapatie, une trahison à l'égard de la Société que nos ministres ont charge de défendre.

M. Wilson s'accroche. Il veut, pour la troisième fois, être le candidat des démocrates à la Présidence de la République. Mais les démocrates se déclarent résolus à prononcer l'exclusion contre ce tenace candidat. D'abord parce que les partis américains n'ont jamais admis un troisième renouvellement du mandat présidentiel ; ensuite parce que M. Wilson leur apparaît comme un président indésirable de par son autoritarisme outré.

M. Wilson, disent les télégrammes de Washington, reste sourd aux démarches tentées auprès de lui pour le prier de renoncer à une nouvelle candidature.

L'Europe n'a pas à intervenir dans les luttes intérieures des Etats-Unis, mais les déceptions provoquées dans le vieux Continent par la politique personnelle et égoïste de M. Wilson sont trop unanimes pour que les vœux des nations européennes n'aient pas un concurrent du Président sortant !

Une nouvelle preuve de l'action néfaste de l'illuminé qui siège à la Maison-Blanche vient de nous être fournie.

Les Allemands veulent à tout prix envoyer des troupes régulières dans le bassin de la Ruhr pour combattre les spartakistes. Les Cabinets de Londres et de Rome ne sont pas à première vue, hostiles à cette demande, mais avec une énergie qu'il faut louer, M. Millerand refuse l'autorisation. Il serait prêt à l'accorder, cependant, à certaines conditions qui sauvegarderaient les droits de la France :

Les détachements de la Reichswehr expédiés contre les spartakistes ne séjourneraient dans le bassin de la Ruhr qu'un laps de temps déterminé ; tous leurs mouvements seraient surveillés par des troupes alliées qui seraient en nombre égal aux troupes de la Reichswehr ; ces troupes occuperaient Francfort et Darmstadt où l'état de siège serait proclamé jusqu'au retrait des troupes envoyées par Berlin.

M. Millerand espère faire entendre raison à Rome et à Londres, mais voilà que Wilson cède qu'il est favorable à la proposition de Berlin.

Cet ineffable président n'intervient plus que pour contrarier les intérêts de l'Entente ; témoin son veto dans les questions de l'Adriatique, de la Turquie, etc.

M. Millerand saura résister à une prétention inadmissible qui mettrait en danger la sécurité de la France. Ce faisant il se bornera à exiger le respect du traité signé à Versailles. Et si l'Amérique était, comme nous, au bord du Rhin, elle ne permettrait pas à Berlin de compromettre la paix par une violation flagrante de ce traité !

INFORMATIONS

L'Angleterre n'abandonnera pas la France

M. Lloyd George a fait aux Communes, d'importantes déclarations au sujet du traité d'alliance défensive, conclu entre la France, l'Angle-

terre et l'Amérique. Le Premier anglais a dit :

Le traité entre la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis est un acte séparé, un contrat conclu en dehors du traité de paix et sur l'acceptation ou le rejet duquel le Sénat américain, autant du moins que je sache, ne s'est pas encore prononcé.

J'ajoute que quelle que puisse être la décision de l'Amérique, la question ne se pose pas pour le gouvernement anglais d'abandonner l'engagement pris vis-à-vis de la France. Il y aurait seulement lieu, au cas où les Etats-Unis ne ratifieraient pas la convention, d'examiner à nouveau la situation ainsi créée.

Les navires allemands ont été sabotés

Le destroyer récupéré allemand « V. 46 » a été amené à la remorque de Rosyth, en rade de Cherbourg ; le navire fait eau. Les deux remorqueurs « Mastodonte », de Brest, et « Centaure », de Cherbourg, sont atteints. Le croiseur récupéré allemand « Emden », est signalé dans le Pas-de-Calais ; On constate, sur les navires allemands venus à Gerbourg, de sérieuses avaries dans les diverses parties des machines et des chaudières ; l'ameublement a été brisé à coups de hache.

Un accord franco-belge

La Libre Belgique dit qu'un accord est intervenu entre la France et la Belgique pour l'expédition de charbon allemand. La France fournira le matériel et la Belgique ses réseaux. Toutefois, comme la pénurie de wagons ne permet pas à la France de prendre livraison de tout le stock qui lui revient, la Belgique pourra recevoir l'excédent, soit : en avril, 90.000 tonnes par fer et zéro par eau ; en mai, 90.000 tonnes par fer et 125.000 par eau ; en juin, 90.000 tonnes par fer et 150.000 par eau. La plus grande partie de ce combustible est du charbon gras dont notre pays a grand besoin pour les chemins de fer, les usines et toute l'industrie.

Un cri de détresse des Arméniens

Les représentants de la communauté arménienne de Hadjin (Cilicie, province d'Adana), ont adressé, en date du 12 mars 1920, l'appel suivant aux autorités militaires françaises de la Cilicie :

« Les Kémalistes nous ont bloqués de toutes parts. Ils ont distribué des armes à tous les villages et tures du voisinage. La situation est critique. Si vous ne nous dépêchez pas des renforts et des munitions, nous mourrons après avoir glorieusement résisté jusqu'au bout. C'est pour tenir haut le drapeau français que nous combattons, et ce drapeau peut nous sauver si vous nous aidez. Dans le cas contraire, vous entendrez le cri de détresse et la plainte du sang des 6.000 Arméniens de Hadjin. »

L'agitation au Maroc

La nouvelle est parvenue des régions du nord du Maroc que Abd-el-Malek, petit-fils de l'émir Abd-el-Kader, qui avait disparu après l'armistice, serait revenu parmi les tribus africaines.

Abd-el-Malek recevait des subsides de la part des Allemands résidant au Maroc et trouvait asile, dès que nous le poursuivions, dans la zone espagnole.

Un nouvel emprunt

On sait que M. François Marsal, ministre des finances, a annoncé mardi, au cours de la déclaration qu'il a faite à la Chambre, qu'il envisageait l'émission d'un nouvel emprunt. On dit à ce sujet que cet emprunt serait lancé au début de la saison d'automne et qu'il comporterait de nouvelles modalités, telles que des bons à lots. On dit également qu'avant d'entreprendre cette opération financière, le ministre des finances se proposerait de faire appel aux capitaux français pour opérer des placements dans nos colonies.

Haute Cour

Audience du 30 mars 1920
Le Procureur général lit une lettre de M. Floffon, attaché militaire de France à Rio de Janeiro disant que M. Caillaux partit de Rio sur le même bateau que Minotto. M. Caillaux dit que le fait est faux.

On revient sur le cas du témoin Rosenwald qui s'appellerait Kahen et aurait été condamné pour abus de confiance.

M. Rosenwald a écrit une lettre pour protester contre cette accusation qui a été portée par un témoin américain, Daniel Levy. Une discussion s'engage entre l'accusation et la défense à ce sujet. Mais aucune précision n'est apportée sur le cas Rosenwald.

M. Messimy, ancien ministre de la guerre dans le cabinet de Caillaux, dit que tout le bruit fait autour du traité franco-allemand à propos du chemin de fer Cameroun-Oubanghi provient d'un sous-directeur du ministre des affaires étrangères qui agissait par rancune. Il déclare que le cabinet Caillaux dont il faisait partie a bien servi les intérêts de la France au Maroc. C'est à lui que l'on doit la réorganisation de l'artillerie lourde.

M. Moretti, journaliste italien, dit qu'il a vu M. Caillaux en Italie et que celui-ci n'a jamais parlé que des relations économiques franco-italiennes.

M. Romanie, ancien sous-préfet était en relations avec Almerfyda. Celui-ci lui dit un jour qu'il ne voulait pas soutenir la politique de M. Caillaux.

M. Gaston Vidal affirme que M. Caillaux n'est jamais intervenu dans la rédaction du journal « le Pays ».

Le témoin Daniel Lévy vient affirmer de nouveau que Rosenwald s'appelle Kahn ou Kahen.

Chambre des Députés

Séance du 30 mars (matin)

La Chambre discute le projet de loi relatif aux douzièmes provisoires. M. Durand préconise la politique agricole. L'agriculture n'est pas assez aidée, dit-il. On fabrique des autos de luxe et pas de tracteurs, et le commerce livre à l'étranger nos phosphates et nos potasses, au lieu de les mettre à la disposition de nos paysans.

M. Le Trocquer, sur question de M. Barthe, dit que la livraison des wagons aux chambres de commerce des régions viticoles sera accélérée. Les douzièmes provisoires sont adoptés.

Séance de l'après-midi

La Chambre s'occupe des chambres d'agriculture. M. Barthe demande que cette création soit immédiate, parce que tout retard peut permettre la création d'associations factices poursuivant des buts politiques alors qu'il ne doit s'agir que de buts agricoles.

Le Ministre de l'agriculture dit que dans un délai assez court il sera procédé à l'organisation des chambres d'agriculture et il affirme que l'administration n'interviendra pas dans les nominations.

Séance du 31 mars 1920

La Chambre vote le projet de loi, retour du Sénat, ouvrant des crédits sur l'exercice 1920, par suite de certains remaniements ministériels.

Elle vote également le projet portant ouverture d'un crédit pour améliorer les traitements du personnel des préfetures et sous-préfetures.

M. de Cassagnac demande au ministre de l'intérieur si les propos attribués à M. Bidegaray et les déclarations relatives à deux orateurs, propos et déclarations excitant à la révolution, étaient exacts.

M. Steeg répond que M. Bidegaray a démenti les propos. L'incident est clos ; M. Blum demande que la question soit transformée en interpellation. La Chambre repousse cette proposition par 449 voix contre 105.

Sénat

Séance du 31 mars 1920

Le Sénat adopte le projet de loi portant ouverture, et annulation des crédits sur l'année 1919, et le projet relatif à l'organisation des bureaux des préfetures et sous-préfetures.

On vote un projet portant ouverture des crédits pour rémunérer le travail supplémentaire des P. T. T. M. Doumer prononce un discours dans lequel il rappelle les efforts financiers du gouvernement. Mais il insiste sur la nécessité de renoncer aux douzièmes provisoires. Il demande de ne voter que 2 douzièmes. M. Millerand combat cette réduction.

Le Sénat repousse la proposition.

CHRONIQUE LOCALE

Ce serait de toute justice

Aurait-on par hasard, en haut lieu, l'intention de faire rendre gorge aux nouveaux riches, à ceux qui ont réalisés des bénéfices de guerre ?

On demande bien que cette mesure soit prise ; mais jusqu'à ce jour, on a laissé dans une trop douce quiétude ces honorés personnages.

Cependant, il semble que l'avenir soit lourd de menaces pour eux. Ce ne serait pas trop tôt, surtout, au moment où les budgets trimestriels s'élevaient à plus de 9 milliards.

Une note parue dans les journaux indique que le fisc est à même d'opérer sérieusement pour trouver des ressources à l'Etat, mais surtout pour châtier les nouveaux riches qui n'ont pas eu la délicatesse de déclarer leurs ressources, ce qui est au préjudice du trésor.

Une vaste affaire de fraudes de bénéfices de guerre a été mise à jour, par le parquet, à la requête du directeur des Contributions directes de la Loire. Le juge d'instruction de St-Etienne aurait à s'occuper de 57 dossiers relatifs à des poursuites intentées contre des industriels et commerçants de la Loire, prévenus de dissimulation dans les bénéfices énormes qu'ils ont réalisés pendant la guerre.

En vérité, ce ne sont pas les industriels et commerçants de la Loire qui ont le monopole de la dissimulation des bénéfices réalisés.

Si on voulait bien fouiller dans tous les départements ; — le Lot non excepté, — on pourrait constater de bien nombreuses dissimulations dans les bénéfices de guerre.

Et nous sommes certains que si on affichait le chiffre des contributions de tous les citoyens, on entendrait des vociférations quand on s'apercevrait que X. ou Y... ne verse au trésor que de sommes relativement ridicules comparativement à celles versées par des citoyens que la guerre n'a pas enrichis.

Où, dans le Lot même, on verrait cela.

Car, en somme, qui paie actuellement des impôts sur les bénéfices ? La réponse est simple : ceux qui, loyalement, franchement, déclarent leurs bénéfices. Le fisc n'a que la peine de voir les livres bien tenus ; il se rend compte et c'est tout juste si, encore, il s'en va satisfait de la déclaration.

Nous pourrions citer des exemples. Mais ceux qui font une fausse déclaration, ceux qui disent que la guerre les a ruinés, alors qu'ils font des dépenses insensées, alors qu'avant la guerre ils étaient à la cote, ne paient qu'en proportion de la déclaration faite.

Il y en a beaucoup de ceux-là ; il y en a trop. La meilleure preuve, c'est l'instruction judiciaire qui est ouverte contre les 57 commerçants de la Loire.

Une pareille information ne serait pas inutile dans les autres départements, le Lot compris, n'est-ce pas ? Ce serait de toute justice.

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent :

Nadeau Marcel-Joseph : soldat courageux et dévoué. A été tué le 28 juillet 1917, aux Eparges (Meuse), à son poste de combat. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Néolier Emile-Philippe : excellent sous-officier, courageux et plein d'entrain. A été mortellement atteint à son poste de combat, à la Harazée, le 14 septembre 1915. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Orvoën Louis : soldat courageux et dévoué. Tué le 11 juillet 1916, au cours d'une violente attaque ennemie, au bois de Vaux-Chapitre, devant Verdun. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Pigeon Henri-Victor : brave soldat. Tué à son poste de combat, le 6 avril 1916, dans le secteur de la Harazée (Marne). Croix de guerre avec étoile de bronze.

Pignol Henri : brave soldat. Tué à son poste de combat, le 4 juin 1916, dans le secteur de la Harazée (Marne). Croix de guerre avec étoile de bronze.

Armée territoriale

M. de Lapparent lieutenant-colonel en retraite est nommé lieutenant-colonel de territoriale au 131^e d'infanterie.

La fontaine des Chartreux et la baguette des sourciers

Dans un article du « Réveil du Lot », M. Nicolai a étudié l'origine de la fontaine des chartreux.

Adeptes de la baguette des sourciers et se basant sur des expériences faites par les baguettisants les plus autorisés, MM. Prob, Viré et Pélaprat, il croit que la rivière souterraine, qui alimente la fontaine, vient du côté de Lacapelle, c'est-à-dire, qu'elle coule dans la direction du Sud-Ouest vers le Nord-Est, et a une faible profondeur dans le sol et qu'à l'approche de la fontaine, elle se précipite en cascade dans l'intérieur du sol, jusqu'au niveau de la fontaine.

Deux raisons m'empêchent de partager son opinion : D'abord, pour que la rivière souterraine soit aussi abondante, il faut qu'elle vienne de loin et cela n'est pas possible si, ici, elle arrive peu éloignée de la surface du sol.

Et, puis, les assises du calcaire jurassique, qui entourent la fontaine, sont très inclinées, elles plongent du Nord-Est vers le Sud-Ouest, c'est-à-dire, en sens contraire de la direction de la rivière. Il faudrait, donc, que celle-ci traverse ces assises perpendiculairement à leur surface ; ce qui est peu admissible.

Ainsi que je l'ai dit dans mon étude sur la « question de l'eau » il est bien possible qu'il y ait un petit cours d'eau souterrain révélé par les expériences de la baguette et par des circonstances accessoires ; mais, je ne crois pas qu'il soit celui qui alimente la fontaine.

Sans être baguettisants et, même, sans avoir été témoin de faits concluants, je suis, moi-même, un adepte de la baguette, d'après ce que j'en ai lu et d'après ce qu'en a dit M. Viré, d'une probité et valeur scientifique incontestables et qui, lui, a été converti à cette science par des faits certains et concluants.

Jusqu'à ces dernières années, la baguette des sourciers était restée dans le domaine de l'empirisme et de la fantaisie. Aujourd'hui, des adeptes, avertis et sérieux, multiplient les expériences pour arriver à la connaissance des relations de cause à effet c'est-à-dire, des lois qui régissent les phénomènes observés.

Ils sont encouragés dans cette voie par les résultats obtenus, dans ces derniers temps, pour la radioactivité et la télégraphie sans fil, dont les phénomènes sont du même genre que ceux de la baguette. Et l'on voit les immenses services que pourra rendre l'application de cette science, lorsqu'on aura fait tomber le bandeau qu'elle a encore sur les yeux.

DAYMARD.
Ingénieur des arts et manufactures

Le lieutenant-colonel Lagasquie

Quercinois de Marcihac, le Lieutenant-Colonel Lagasquie est affecté au Régiment de Champagne, Salut !

En 1882, il était un de mes élèves au Lycée de Cahors. J'ajouterai, un des plus brillants : Prix d'Excellence, prix d'honneur de Rhétorique. Il nous quittait pour préparer St-Cyr, dans un Lycée de Paris, là, encore il prouve sa valeur et les fortes études de notre petit lycée, il se classe aussitôt parmi les premiers du cours. Reçu en tête de liste à l'Ecole spéciale militaire, il en sort sergent-major et demande à partir en Afrique. Le voilà légionnaire, et il était à sa place, car il fallait de la poigne, et du doigté pour tenir ces épreuves sociales et s'en faire aimer. Après de longues années passées sous le soleil d'Afrique, il revient en France et je le retrouve à Marseille. La guerre éclate ; à la Marine il se distingue ; dans une action des plus chaudes, il montre à ses hommes que leur chef de bataillon a du « cran ». Plusieurs projectiles lui fracassent la jambe ! Tant pis ; il tient jusqu'au bout ! Il est fait officier de la Légion d'Honneur et Lieutenant-Colonel. Hélas ! sa blessure le retient plus longtemps qu'il ne le voudrait à l'arrière ; il faut ronger son frein ! Un jour, cependant, mon Colonel, vous obtenez une demi-satisfaction. On vous nomme Major de la Place de Mourmelon-le-Grand. Là, au moins, vous entendez le canon, les avions vous survolent et vous arrosent. Ce n'y était pas toujours drôle.

Un soir, j'entre dans un de ces concerts organisés dans un hall immense, c'est là où nos poilus, entre 2 actes de la guerre de position, venaient rire et oublier leurs fatigues.

Ce jour là, un général devait présider la séance... Tiens ! M. Chéry ! quelle surprise ! Lagasque ! quel plaisir de vous revoir. Et vous me saisissez par le bras pour me présenter à plusieurs « grosses légumes » : mon ancien maître et vous me collez dans le fauteuil présidentiel en attendant la venue des étoiles... Quelques jours, plus tard je ramène au delà du premier réseau des fils de fer un sergent Boche fait prisonnier par votre neveu, mon ancien élève lui aussi, le Sous-Lieutenant Lagasque ! 19 ans ! Qu'il était fier, car il était avec moi au Poste d'antenne, de m'entendre questionner et d'obtenir des renseignements qui, le soir même, permirent au jeune Cercinois de s'emparer d'une patrouille ! Depuis il a été tué : ouvrez le ban : au drapeau !

Ensuite vous avez été, à la tranchée, commander le 88^e en Champagne, de là en Lorraine ; la guerre terminée on vous offre Montpellier mais les Causses du Lot vous attirent et la poussière du Boulevard Cadurcien.

On en revient toujours A ces premières amours.

Ant. CHÉRY.

Nécrologie

On annonce la mort de M. le docteur Desprez, qui fut pendant la guerre médecin principal de la place de Cahors et qui a laissé dans notre ville le souvenir d'un praticien distingué et d'un administrateur bienveillant.

M. le docteur Desprez est mort à Pamiers victime du devoir professionnel. En soignant un malade, il se piqua, accidentellement, avec une aiguille.

Nous adressons à Mme Desprez et à ses enfants nos sincères condoléances.

AUX JARDIES

En souvenir de Gambetta

Le président de la République et Mme Paul Deschanel accompagnés du général Penelon, secrétaire-général militaire de la présidence ; de M. Hermitte, secrétaire-général civil ; de M. Aulneau, directeur du Cabinet et du commandant Féquant de la maison militaire, se sont rendus, dimanche matin, à 11 heures, à la cérémonie organisée aux Jardies à la mémoire de Gambetta.

Après des allocutions de MM. Etienne et Thomson, anciens ministres, amis personnels de Gambetta M. Sheurer, sénateur, représentant l'Alsace et la Lorraine, le président a célébré en termes émuants la carrière du grand patriote républicain.

La pieuse fidélité des amis de Gambetta, a-t-il dit, a voulu, qu'aujourd'hui, les drapeaux de 1870 fussent enveloppés dans ceux de 1918. Leur foi patriotique ne les a point trompés car c'était toujours le même drame, le drame vital de la France, celui de la frontière. Il y a quatre ans, ici même, au plus fort de la lutte, le premier collaborateur de Gambetta, M. de Freycinet, redevenu ministre de la République et de la nouvelle défense nationale, toujours droit, toujours clair en son admirable vieillissement nous faisait entendre ces paroles qu'on peut appliquer aussi à lui-même : « C'est sa résistance obstinée qui a laissé dans l'âme du pays « la croyance que l'arrêt du destin « n'était pas irrévocable et que l'ave- « nir nous ménageait de justes re- « tours ». Mais il est un autre Gambetta qui n'est pas moins grand que celui de la guerre, que les générations actuelles connaissent moins et dont nous pouvons aujourd'hui, avec plus de profit encore peut-être, retenir les leçons c'est lui qui au lendemain du désastre, fut avec Thiers, le principal ouvrier de la reconstitution nationale, c'est lui qui, dans la discussion de la loi militaire, apporta au vieil homme d'Etat le secours décisif de son ardente sagesse puis un peu plus tard, il vit clairement les conditions diplomatiques du relèvement de la France ; toute la formation politique que la logique des choses devait achever, quarante ans après, pour abattre l'hégémonie allemande. Ainsi le ministre de 1870 portait en son âme les victoires de 1918 ».

Commandements divisionnaires et territoriaux du 17^e corps

Le commandement des troupes et le commandement territorial seront organisés ainsi qu'il suit à la région du 17^e corps d'armée, à la date du 1^{er} avril 1920 : Commandant de P. D. de la 33^e division à Agen, général de brigade Carbit ; commandant P. D. de la 34^e division à Toulouse, colonel Jeanpierre ; commandant les subdivisions d'Agen, Marmande, Cahors, Montauban (E.-M. Montauban), général de brigade Dessens ; commandant les subdivisions de Toulouse, Saint-Gaudens, Foix, Mirande (E.-M. à Auch), général de brigade Bousquier.

Les Cadets du Quercy

La grande fête de Pâques annoncée à la dernière réunion aura lieu le dimanche 5 avril, à l'hôtel des Sociétés Savantes, 8, rue Danton, à 1 h. 1/2. A cette occasion, la coque caducienne sera offerte à chaque invité. Le concert commencera à deux heures. Le bal durera de 3 à 6 h. 1/2. Gouter à 4 h. 1/4.

Le Président de la Commission des Fêtes, P. GRELET.

Assemblée générale de la « Mutualité scolaire de Cahors »

L'Assemblée générale de la « Mutualité scolaire » de l'arrondissement de Cahors a été tenue le samedi 27 mars 1920, à l'hôtel-de-ville de Cahors, sous la présidence de M. Doumer, inspecteur primaire, vice-président.

Les institutrices et les institutrices de l'arrondissement de Cahors assistaient à la séance.

I. COMPTE-RENDU DU TRÉSORIER.

1. *Mouvement du personnel.* — M. Calmette trésorier a exposé la situation morale de la Société qui compte aujourd'hui 67 membres honoraires dont 7 membres honoraires perpétuels. Le nombre des membres participants s'élevait à 1088 au 31 décembre 1918 s'éleva à 1113 au 31 décembre 1919. Au cours de l'exercice 1919, 290 sociétaires ont demandé leur inscription et 265 ont cessé leurs versements.

Si à ces 1113 membres participants on ajoute les 185 sociétaires inscrits depuis le 1^{er} janvier, 1920, on voit que la société compte exactement 1298 membres participants et 67 membres honoraires soit 1365 membres.

2. *Mouvements des fonds.* — Au cours de l'exercice 1919, la société a accordé des secours s'élevant à 789 fr à 54 sociétaires malades. Pour le 1^{er} trimestre 1920, le Conseil d'administration a accordé 347, fr 50 à 19 sociétaires.

Une somme de 4831 fr. a été versée sur les livrets de retraite et une somme de 548 fr. a servi à établir 218 livrets nouveaux soit en tout 5.379 fr.

III. *Conclusion.* — La situation de la société est donc très prospère. L'avois disponible au 15 mars 1920 est de 4.789, fr 77.

Nota. — Pour la correspondance, l'envoi des fonds, des demandes de secours, s'adresser à M. Calmette, instituteur trésorier, 9 Place Thiers Cahors.

Il ne sut pas s'expliquer

Hier matin, 3 personnes, de Cabessut se sont présentées au commissariat de police et ont déposé une plainte contre un individu qui, la veille, le dimanche soir, se serait présenté à leur domicile et aurait demandé dans un langage peu compréhensible, son chemin.

D'après les plaignants cet individu aurait même tiré des coups de revolver et aurait semé une telle épouvante que l'une des trois personnes serait montée à une des croisées de sa maison d'habitation pour crier « au secours ».

De l'enquête faite par M. le Commissaire de police, il résulte que l'individu n'était autre qu'un algérien, parlant difficilement le français qui s'était attardé dans la ville à boire quelques verres de vin.

Il demandait son chemin pour se rendre chez son patron M. Terrier, à Bégous, où il travaille depuis 8 jours seulement.

Quant aux coups de revolver qu'on prétendait avoir entendus, il a été reconnu que l'individu n'avait aucune arme sur lui.

Accidents

Un chauffeur de l'autobus de Cahors à Montcuq a été victime d'un sérieux accident survenu dans les circonstances suivantes : Pendant que M. Laurent Harchaoui se trouvait sur son autobus, un coup de vent violent ouvrit brusquement une des portes. Les carreaux furent brisés et le chauffeur eut de sérieuses blessures au bras gauche.

Un tourneur-mécanicien, M. Marcelin Cazalais, 35 ans, a été atteint à l'œil droit par un grain d'émeri, en travaillant au tour, dans les ateliers de M. Bénestebé.

Mercués

Nous recevons la réponse suivante à l'article paru dans un de nos derniers numéros au sujet du projet d'un monument à élever à la mémoire des enfants de Mercués morts pour la Patrie.

Une campagne dans ce journal contre l'érection d'un monument à nos Morts a commencé sous la signature : Un groupe de démobilisés. Les auteurs semblent redouter le manque d'argent qui permettrait de faire digner et de nos disparus. La municipalité fait les frais de la critique sans qu'on puisse lui reprocher autre chose que de s'être mise à l'unisson avec la majorité de la population. La municipalité ne tient pas cependant à dresser une œuvre d'art fort coûteuse (elle reste en cela aussi en parfait accord avec le ministre M. Steeg qui du haut de la Tribune a condamné les folles dépenses), mais elle s'attachera surtout à ce que le monument simple, imposant, plein de goût conserve cet air de noblesse indispensable pour perpétuer le culte que nous devons à ces victimes de la Grande-Guerre.

Placé le plus en vue ! Oui certes, pour que reste présent à la mémoire des générations à venir le bel exemple d'endurance, d'abnégation, de stoïcisme qu'ont donné nos soldats de 1914 à 1918.

C'est pourquoi le principe d'une souscription a été admis ; et c'est aussi la raison qui a fait inscrire le Conseil municipal en tête de colonne pour donner l'exemple d'un léger sacrifice d'argent à faire pour ceux qui, de jour comme de nuit, ont exposé leurs poitrines à la mitraille ennemie, couchés dans la boue des tranchées.

Un peu de vanité de notre fait, ajoute-t-on ! Peut-être ! Mais avant nous, les Grecs, puis les Romains nous ont laissés des monuments commémorant leurs fastes militaires et nous nous sommes plu à les admirer.

Voyons surtout dans le geste de mes collègues et de mes compatriotes Mercuésiens le désir de rendre quelque modeste hommage à ces disparus que la Postérité qualifiera de Héros.

N'empêche que l'église dans un temps relativement court aura le toit restauré, sans oublier qu'il a été fait la promesse de mettre une belle plaque commémorative à l'intérieur.

Ainsi que d'avoir à le réparer ; Nous ne devons pas renvoyer aux calendes grecques le projet de ce monument, témoignage modeste de reconnaissance pour nos Poilus qui ont rendu la France immortelle à travers le Monde.

Encore si les signataires de l'article paru dans ce journal le 24 Mars consentaient (puisque ils veulent donner la priorité aux réparations de l'église), à faire faire de leurs deniers personnels, un beau croisillon indispensable à l'entière restauration de cet édifice, ils s'attacheraient la reconnaissance de tout Mercués catholique, ainsi que nos vifs remerciements pour l'économie réalisée de nos deniers communaux.

A. RAYNALY

Luzech

Dans les P. T. T. — Nous apprenons avec plaisir que Mlle Marthe Caunézi, la fille de notre si dévoué et si sympathique facteur de ville, vient d'être reçue au dernier concours général des dames employées des postes et télégraphes.

Nos félicitations bien vives à la jeune lauréate.

Conseil municipal. — Nos éditiles se réunirent dimanche dernier, à 15 heures, sous la présidence de M. G. Desprats, maire.

Tous les conseillers étaient présents, à l'exception de MM. Auguste Desprats et Verne, excusés.

Ce fut une séance de liquidation et de réalisations.

Le Conseil approuva les comptes d'assistance médicale du 2^e trimestre 1919 qui s'élevaient à 498 fr.

Il décida de faire réparer la toiture de l'église de Cahors qui tombe en ruines.

Puis il commença la discussion du rapport de la commission des travaux publics sur la réparation des chemins ruraux. Cette discussion fut très longue et très confuse. La réparation des chemins est

absolument nécessaire et urgente. Tout le monde le reconnaît. Cela préoccupe depuis longtemps et la municipalité et l'assemblée communale qui veulent aboutir à tout prix. Mais la main d'œuvre manque et les travaux ne peuvent être exécutés. Aussi la commission des travaux publics est d'avis de faire appel au concours des propriétaires riverains, les premiers intéressés d'ailleurs. Ces propriétaires seraient rémunérés au prix de 6 fr. (10 fr. avec un atelage) par journée de travail. C'est le seul moyen d'aboutir rapidement. Ces conclusions furent adoptées par 9 voix contre 3 et 2 abstentions.

Il est plaisant de constater que les trois conseillers qui votèrent contre les propositions de la commission, sont ceux qui paraissent s'intéresser tout particulièrement à l'état des chemins communaux.

Le Conseil s'occupa ensuite des réparations à effectuer à la gendarmerie. Les plans et devis furent examinés et discutés. Après échange d'explications entre le maire et plusieurs membres de l'assemblée, celle-ci approuva le projet par 12 voix et 2 abstentions.

La municipalité devra donc faire face aux dépenses suivantes :

1^o Réparations à la caserne de gendarmerie 58.000 fr. ;

2^o Construction de l'école de filles, votée à plusieurs reprises par le Conseil (part de la commune) environ 30.000 fr. ;

3^o Achat du pré de Lusine, pour l'établissement d'un champ de foire 5.000 fr. ;

4^o Subvention au Comité d'initiative 1.000 fr. ;

5^o Subvention pour le monument à élever aux morts pour la patrie 15.500 fr. ;

6^o Subvention pour réparations aux chemins, aux places et rues 20.000 fr.

Ces dépenses seront couvertes au moyen d'un emprunt amortissable. La commission des finances est chargée d'étudier les voies et moyens de le réaliser.

Cajarc

Un vœu du Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Cajarc, justement ému de la suppression des trains, dits des jours de foire de Cajarc, prie M. le Directeur de la compagnie d'Orléans d'examiner avec toute sa bienveillance, s'il ne lui serait pas possible de rétablir ce train assez tôt pour la foire du 10 avril.

Il se permet de faire remarquer que le préjudice énorme causé à la commune de Cajarc par la suppression de ce train

Il devient impossible à toutes les populations riveraines du Lot en amont de Cajarc de venir aux foires de cette localité, ainsi qu'ils avaient la grande habitude.

Toutes les transactions commerciales se ressentent également de cette suppression et aussi tout le bassin houiller venant s'approvisionner aux foires de Cajarc, est dans l'impossibilité absolue de le faire.

En présence de ces considérations, le Conseil municipal espère que cette mesure provisoire prendra fin assez tôt pour que le public soit avisé à temps, que le 10 avril est foire suivante, le train de foire sera rétabli.

Il adresse ses remerciements anticipés à M. le Directeur de la compagnie P. O., en l'assurant de toute sa reconnaissance.

C'est à l'unanimité que ce vœu proposé par M. Bramel, maire, a été adopté.

Nomination. — C'est avec plaisir que nous apprenons que notre compatriote, Madame Tronçon, née Emilie Delsol, surveillante à l'hôpital Bruca, vient d'être nommée chef de salle.

Nous lui adressons d'autant plus volontiers nos félicitations que c'est le 2^e avancement qu'elle a obtenu en moins d'un an.

Bourses de Lycées et Collèges. — Les jeunes Debons et Malleblan, élèves de notre école publique, viennent d'être reçus à l'examen des bourses.

Nos meilleures félicitations et à leur maître dévoué M. Buffet.

Gramat

Sous une voiture. — Le sieur Lestrade, de St-Maurice, conduisait chez lui une voiture attachée avec un licol, lorsque, en face de l'hôtel Cassagne, à Gramat, une voiture survint qui effraya l'animal et fit tomber Lestrade si malheureusement que les roues lui passèrent sur le corps et le blessèrent grièvement à la tête et aux bras. La voiture fila rapidement, et le blessé resta évanoui. Les premiers soins lui furent donnés par le maître de l'hôtel Cassagne.

Vu sa faiblesse, le malheureux fut transporté à St-Maurice.

DÉPÊCHES

Paris, 12 h. 20.

EXÉCUTION CAPITALE.

Le sujet belge Genevrois qui assassina, le 23 novembre, sa logeuse à St-Denis, ainsi que le père de cette dernière a été exécuté ce matin à 6 h., boulevard Arago.

L'AMÉRIQUE ET LA PAIX. — De Washington : Malgré les objections du Président Wilson, les leaders républicains et démocrates redoublent d'efforts pour déterminer le Sénat à proclamer la paix avec l'Allemagne. La résolution de paix doit venir en discussion vendredi ou samedi.

LES ÉVÉNEMENTS D'ALLEMAGNE

DANS LE BASSIN DE LA RUHR.

De Berlin : Le gouvernement a envoyé, dans le bassin de la Ruhr, un commissaire civil pour négocier avec les communistes. En conséquence de ces négociations, le général Watter a été rappelé et les troupes gouvernementales ont reçu l'ordre de se retirer. Le Conseil central d'Essen est d'avis que le gouvernement fera de larges concessions qui aboutiront à un accord. Dans ce cas, le commandement de l'armée rouge capitulera.

LES ROUGES SE DÉSAGRÈGENT. — De Berlin : On mande de Duisbourg à Vorwärts que les troupes rouges se désagrègent et qu'il ne peut plus être question d'un front stable et uniforme.

A ESSEN. — Les communications téléphoniques entre Berlin et Essen sont rétablies. L'occupation d'Essen par les troupes régulières est imminente.

D'autre part, on annonce que Dortmund a été investi le 30 mars par la Reichswehr. On s'attend à la reddition imminente de la ville.

MENACE NOUVELLE. — Une dépêche de Munster, transmise par Amsterdam, dit que le conseil central des chefs communistes a rejeté l'ultimatum du gouvernement et lancé l'ordre de grève générale.

UNE INQUIÉTUDE. — Une dépêche de Berlin au Times dit que la brigade Eberhardt est retournée à Dohberitz. Son retour provoque les plus vives alarmes dans la population berlinoise.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 30 mars 1920

Aujourd'hui, jour de réponse des primes, les vendeurs appaissent sur les cours pour faire abandonner le plus de primes possible. Après la réponse, le marché semble mieux disposé et la clôture est relativement fermée. Les changes se tendent à nouveau, livre sterling 57,90, dollar 14,85, mark 20,78.

Nos rentes françaises sont plus calmes, 3 0/0 59, 5 0/0 et 4 0/0 1917 et 1918 sans changement.

Établissements de crédit soutenus, Banque de Paris 1576, Union Parisienne 1.455, Société Générale 765.

Valeurs de transports en commun et d'électricité mieux, Omnibus 650, Thomson 1.040.

Industrielles russes légèrement mieux, Naphte 650, Bakou 2.565, Lianosof 638.

Cuprifères lourdes, Rio 2.150, Tanganyika 152, Montecatini 155.

Pétrolières en reprise, Mexican Eagle 615, Royal Dutch 43 750, Shell 631.

Diamantifères soutenus, De Beers 1 505. Couche d'industrialisme mieux, Financière 400, Malacca 311, Eastern 98.

En valeurs diverses, hausse de la Fourrière à 980, de la Télégraphie sans fil à 1.545 et des Sucreries d'Égypte à 1.140 l'action et 2.180 la part. Crédit Foncier Colonial 3 621 et 3 660.

A vendre

Sur le territoire de la commune de La Madeleine, près Cahors, une terre de rivière d'une contenance de 50 ares environ, actuellement plantée en vigne, cultivée par M. Conduché de Savanes.

S'adresser, dans le plus bref délai, à M. BORREDON, rue Brives, N° 5 bis, à Cahors.

AVIS

MM. Alibert et Murat, GARAGE DU NORD, 4, rue des Cadourques, CAHORS, ont l'honneur d'informer le public qu'à partir du 2 avril ils adjoignent à leur atelier de réparation, des Voitures rapides et confortables

pour la location A DES PRIX MODÉRÉS

POMMES DE TERRE

Semence et consommation LAMBERT, 1, rue Ch. Bourseuil (Près la Poste)

Vente et achat de propriétés

Maisons, Villas, Châteaux, Fonds de commerce

DELFAU

à Lauzès (Lot)

Tous les samedis, 2, rue Brives-du-Temple à Cahors

PROPRIÉTÉ de RAPPORT et d'AGRÈMENT

Bien située, 8 kil. gare. Grande et belle maison de maître avec terrasse. Maison pour fermier ou métayer. Le tout en bon état. On peut tenir 60 à 80 brebis toute l'année. On peut vendre tous les ans de 5 à 6.000 fr. de bois. On récolte de 300 à 400 quintaux de fourrages. Tabac, blé, maïs, pommes de terre, etc.

Prix sans cheptel : 55.000 fr.

On céderait le cheptel à estimation.

Fonds de Commerce

de Confection pour Hommes et Enfants, très bien situé.

PRIX MODÉRÉ.

S'adresser à M. DELFAU, à Lauzès (Lot). Tous les samedis à Cahors, 2, rue Brives-du-Temple.

A VENDRE A L'AMIABLE

Commune de St-Projet à 8 kilomètres de Gourdon (Lot)

Bonne Propriété de 63 hectares

Seul tenant, convenant admirablement pour l'élevage du mouton, du porc et de la volaille.

Vastes bâtiments bien agencés à l'état de neuf.

Coupe de bois de chauffage importante

PRIX 40.000 fr.

S'adresser à :

M. POUZALQUES, géomètre à Ginouillac.

M. MARTY, courtier en immeubles à Ribérac.

M. VITRAC, courtier en immeubles à Sarlat.

STOCK DE CAISSES

A cerneaux et à conserves à VENDRE par suite de changement de locaux

PRIX MODÉRÉ

VITRAC, courtier à Sarlat (Dordogne)

Société d'applications automobiles

Siège Social : Route Nationale SOUILLAC (Lot)

Section Autos, Moteurs et Gycles

Réparations et mise au point. — Pièces détachées. — Soudure autogène. — Travaux de tour et de forge. — Réparations de carrosseries. — Garnitures et capotages. — Remise en état de Magnétos. — Réparations et charges d'accumulateurs. — Ventes et achats de Neuf et d'occasion. — Accessoires. — Pneumatiques. — Bougies. — Graisses et Huiles. — Garage.

Section Transports

Transports de Marchandises par Camions. Autos. — Location d'automobiles pour Courses et Tourisme.

Section Electricité

Installations B. et H. Tension. — Postes transformateurs. — Installations de cinémas. — Force. — Lumière. — Sonneries. Téléphones. — Réparations dynamos et Magnétos. — Bobinage C. C. et C. A. — Surveillance et Entretien d'Usines. — Etudes. — Calculs. — Devis. — Dessins. — Fourniture de Matériel.

Télégrammes : GARAGE, Souillac.

TÉLÉPHONE : 4.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé). Le Gérant : A. COUESLANT.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 28

LES BATAILLES DE LA VIE

Le Droit de l'Enfant

PAR

Georges OMNET

IV

Elle cacheta, et comme la femme de chambre rentrait, elle paya sa dépense et descendit. Elle reprit son sac à bijoux et sortit dans la rue de Rivoli. Elle suivit la grille des Tuileries jusqu'à la place de la Concorde. Là, l'inconvénient de garder avec elle le sac contenant son argent et ses parures la frappa, et l'idée lui vint de le déposer au Cercle à l'adresse du colonel Pérignon. Elle entra dans la loge du concierge et lui dit :

— Vous remettrez ce sac au colonel Pérignon, de la part de Mme Herbelin.

— Très bien, Madame, à l'instant même : le colonel est au Cercle.

Elle salua l'homme et sortit. Elle se trouva plus libre. Elle n'avait plus charge de conscience. Elle se trouva sur le pont et marcha dans la direction du Palais-Bourbon. Elle regarda l'eau qui coulait assez claire et très rapide entre les arches et pensa : Voilà ma

tombe ! Mais je ne puis me laisser glisser dans le courant, en plein jour et devant tous les passants. On me retirerait vivante et ce serait une scène à la fois atroce et risible. Il faut attendre que la nuit vienne. Il est cinq heures. Dans deux heures je serai maîtresse d'agir comme je l'ai décidé, sans qu'on y puisse mettre obstacle. Elle ralentit son pas pour ne point se fatiguer, et les yeux attachés au ruban verdâtre de la Seine qui s'allongeait entre les berges de pierres, elle finit par s'arrêter, comme fascinée par la moire mouvante des eaux.

Elle était immobile, depuis un instant, accoudée au parapet, en apparence, occupée très attentivement à suivre la manœuvre d'un bateau-mouche qui embarquait des passagers, lorsqu'elle sentit qu'on lui touchait le bras. Elle se retourna brusquement, et avec un horrible saisissement, elle aperçut tout proche d'elle le professeur Cendrion. Il lui dit d'une voix impérative :

— Eh bien ! Chère Madame, qu'est-ce que vous faites donc là ?

Elle s'efforça de dissimuler son trouble et balbutia :

— Ah ! C'est vous, mon cher ami ? Vous m'avez surprise... Je regardais...

Elle ne trouva pas la force de continuer. Cendrion fixait sur elle un regard pénétrant et inquiet. Elle crut qu'il lisait jusqu'au fond de sa pensée, et, terrifiée, elle se tut. Sans la perdre des yeux et avec une autorité singulière, le savant prit le bras

de la jeune femme, le passa sous le sien, puis il l'entraîna du côté des Invalides en disant :

— Vous voilà tout à fait loin de votre quartier et hors de vos occupations habituelles. Décantaillez-vous complètement en m'accompagnant, pendant un petit bout de chemin... Je sors de l'Institut et je vais chez moi... Vous voulez bien, n'est-ce pas ?

Elle le suivit sans résistance, interdite, faible comme un enfant. Ils marchèrent quelque temps en silence. Puis, parvenus dans un endroit où ne se montraient que de rares pass